

Sujet : MS2 PLU Limersheim

De : SANTIN Sophie <s.santin@alsace.chambagri.fr>

Date : 27/10/2017 10:23

Pour : "christine.schamber@atip67.fr" <christine.schamber@atip67.fr>, "mairie-limersheim@wanadoo.fr" <mairie-limersheim@wanadoo.fr>

Bonjour,

Suite à la notification du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de LIMERSHEIM, nous vous informons que la chambre d'agriculture n'a pas d'observations particulières sur ce dossier, dans la mesure où le projet n'a pas d'impact sur les surfaces ou le fonctionnement des exploitations agricoles.

Cordialement.

Sophie SANTIN

Chargée de missions urbanisme
Service Gestion du Territoire

AGRICULTURES & TERRITOIRES

Chambre d'agriculture
d'Alsace

Espace Européen de l'Entreprise
2 rue de Rome
CS 30022 SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG
Téléphone : +33 3 88 19 55 23
Mobile : +33 6 37 54 13 84
Télécopie : +33 (0)3 88 99 38 44



Votre Chambre d'agriculture est certifiée pour la qualité de ses conseils et formations par l'organisme certificateur AFNOR

Salles Visio : 90.80.160.116 (Schiltigheim) - 217.108.137.137 (Ste-Croix-en-Plaine) - 90.80.160.121 (Altkirch) - 90.80.160.117 (Haguenau)
www.alsace.chambagri.fr



Pour contribuer à la préservation de l'environnement, nous vous invitons à faire le choix de ne pas imprimer ce mail.